



CODE DE VIE DE LA MAISON DES JEUNES DE LONGPERRIER

1. Les personnes admises dans la MDJ doivent avoir entre 11 et 17 ans et être domiciliées sur la commune de Longperrier (un justificatif de domicile vous sera demandé à l'inscription).

Une preuve d'âge peut être demandée en tout temps.

2. Une fiche d'inscription doit être remplie et signée par le parent pour la deuxième visite.
3. Respecter les intervenants/animateurs, les équipements et le matériel disponible.
4. Garder l'endroit propre et utiliser les poubelles.
5. Porter des chaussures propres à l'intérieur de la MDJ.
6. Tout vêtement véhiculant des messages ou tout autre élément mode faisant référence à la violence, au racisme, à l'intolérance, aux psychotropes (drogues) et à certains groupes d'appartenance sont interdits.
7. Seuls les responsables (intervenants/animateurs, conseil d'administration, jeunes désignés) ont accès à l'espace bureau.
8. La MDJ n'est pas responsable du vol ou de la perte des objets personnels.
9. Les autorités policières seront avisées pour tout acte de vandalisme ou de vol.



RÈGLEMENTS AUX ORDINATEURS DE LA MAISON DES JEUNES

1. Il est interdit de déplacer le matériel.
2. Il est interdit d'installer des logiciels sur les ordinateurs.
3. Il est interdit de télécharger de la musique, des jeux ou des films.
4. Il est interdit de manger et/ou boire a côté du coin ordinateur.

LES INTERDITS DE LA MAISON DES JEUNES

1. De VOLER
2. De FUMER à l'intérieur de la MDJ et à proximité.
3. De BOIRE de l'alcool et des boissons énergisantes.
4. D'avoir en sa possession de la DROGUE, et de l'ALCOOL.
5. De se PRESENTER sur les lieux de la MDJ sous l'effet de drogues ou d'alcool.
6. D'avoir en possession tous types d'ARMES.
7. De se BATTRE, ou d'avoir des ACTES VIOLENTS (verbales ou physique) au sein de la MDJ.
8. De se DEPLACER en vélo, trottinette, skate ou tous autres objets roulants dans la MDJ.
9. De PROMOUVOIR ou de JOUER à des jeux d'argents.
10. De « QUETER » (demander) de nourriture, cigarettes, ni d'argent aux autres.
11. De faire la VENTE et/ou l'échange de cigarettes, boissons alcooliques, drogues ou autres sur le terrain de la MDJ.



EN CAS DE NON-RESPECT DE CES INTERDICTIONS ENTRAINERA UN SANCTION OU UN EXCLUSION TEMPORAIRE OU DEFINITIVE EN FONCTION DE LA GRAVITE

AUTORISATION PARENTAL

Je, _____, suis en accord avec les règles de vie de la Maison Des Jeunes de Longperrier et j'accepte que mon enfant, _____, s'y conforme.

Signature : _____ Date : _____

SIGNATURE DU MINEUR

Je, _____, suis en accord avec les règles de vie de la Maison Des Jeunes de Longperrier et Je m'engage à les respecter.

Signature : _____ Date : _____